

DÉLIVRANCE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU D'UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

1 - prendre un rendez-vous par personne sur notre site www.mairie-saint-avold.fr

2 - faire une pré-demande de titre en ligne sur le site gouvernemental de

l'ANTS également depuis de notre site www.mairie-saint-avold.fr

Pour les mineurs, leur présence et celle d'un parent sont obligatoires

CARTE D'IDENTITE

PASSEPORT

(valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs)

RENOUVELLEMENT ou 1ère DEMANDE :

Dans tous les cas vous munir des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité**, récentes de moins de 6 mois et conformes aux normes.
- Un des justificatifs de domicile** de moins d'un an suivants (facture électricité, eau, gaz, téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-imposition, assurance habitation)
- Si majeur hébergé : *attestation sur l'honneur de l'hébergeant mentionnant que l'hébergé réside de puis plus de 3 mois à son domicile + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant.*
- Présentation de l'ancienne CNI, ou passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (hors communes dématérialisées)
- Pour un **mineur**, fournir la CNI ou le passeport valide du parent accompagnant
- En cas de garde alternée, fournir obligatoirement le jugement qui le précise + justificatif des 2 parents

SI PERTE OU VOL :

- Déclaration de perte, faite en mairie au moment du rendez-vous ou déclaration de vol, établie au préalable à la gendarmerie ou la police nationale
- Timbre fiscal à 25,00€

SI MODIFICATION D'ETAT-CIVIL OU D'ADRESSE :

- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom. (Acte de naissance de—de 3 mois, de décès, de mariage...)

(valable 10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs)

RENOUVELLEMENT ou 1ère DEMANDE :

Dans tous les cas vous munir des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité**, récentes de moins de 6 mois et conformes aux normes.
- Un des justificatifs de domicile** de moins d'un an suivants (facture électricité, eau, gaz, téléphone, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-imposition, assurance habitation)
- Si majeur hébergé : *attestation sur l'honneur de l'hébergeant mentionnant que l'hébergé réside de puis plus de 3 mois à son domicile + CNI de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant.*
- Timbre fiscal :**
 - 86€ pour majeur
 - 42€ pour mineur à partir de 15 ans
 - 17€ pour mineur de moins de 15 ans
- Présentation de l'ancien passeport
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (hors communes dématérialisées)
- Pour un **mineur**, fournir la CNI ou le passeport valide du parent accompagnant

SI PERTE OU VOL :

- Déclaration de perte, faite en mairie au moment du rendez-vous ou déclaration de vol, établie au préalable à la gendarmerie ou la police nationale

SI MODIFICATION D'ETAT-CIVIL OU D'ADRESSE :

- Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom. (Acte de naissance, de—de 3 mois, de décès, de mariage...)

En cas d'acquisition de la Nationalité Française après la naissance, fournir le Certificat de Nationalité